

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 29 janvier 2020

**N° 24/01/2020 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE DE REYNIES AU BENEFICE DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : AVENANT N°1**

*L'an deux mille vingt, le mercredi 29 janvier à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 janvier 2020.*

**Présents Titulaires : 39**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Didier CLAMENS, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Véronique LAGARRIGUE, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Nadia CHEKLIT à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Sophie LARAN, Francis LABRUYERE à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Absent Excusé : 1**

Monsieur Gaël TABARLY.

**Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Des conventions de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres ont été établies.

Par délibération n°276 du 17 décembre 2019, des avenants au titre de 2020 ont été adoptés par le conseil communautaire.

Etant donné la validation tardive de la nouvelle organisation en place sur l'ALSH situé sur Reyniès à partir de 2020, il convient de délibérer pour annuler et remplacer le projet d'avenant concernant la commune de Reyniès présenté le 17 décembre 2019.

En effet à partir de 2020, étant donné la fréquentation et les besoins sur ce secteur, l'ALSH situé sur Reyniès sera ouvert le mercredi mais aussi sur les périodes de vacances scolaires. Cette nouvelle organisation engendre une révision des conditions de mises à disposition de services de la commune de Reyniès au bénéfice du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 janvier 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les dispositions nouvelles de l'avenant n°1 qui viennent se substituer à celles présentées lors du conseil communautaire du 17 décembre 2019 à savoir un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services de la commune de Reyniès au bénéfice du Grand Montauban ayant pour objet de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2020 et de modifier le montant du remboursement du Grand Montauban à la commune de Reyniès à 28 664 € pour 2020,
- autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de services entre la commune de Reyniès et le Grand Montauban,
- prévoir les dépenses correspondantes au Budget.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**03 FEV. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**03 FEV. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 janvier 2020

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

